

RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET SUR LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Maire doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement, ainsi qu'une note établie annuellement par l'Agence de Eau.

PRIX DE L'EAU

En 2010, le prix moyen de l'eau sur l'année entière (abonnement, alimentation en eau potable et assainissement compris) a augmenté de + 3,7 % : soit **3,12 €/m³ TTC** contre 3,01 €/m³ TTC en 2009.

Ceci est dû :

- à la forte augmentation des redevances pour l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (+ 80 % pour la redevance « Préservation des Ressources » et + 13 % pour les redevances « Lutte contre la pollution » et « Modernisation des réseaux de collecte »),
- à la redevance communale pour l'eau potable qui est passée de 0,0305 € HT à 0,0500 € HT (la surtaxe communale pour l'assainissement quant à elle n'a pas été modifiée),
- à l'application normale des formules de révision des tarifs de base du délégataire prévues dans les contrats de délégation et s'élevant pour 2010 à + 1 % pour l'eau et + 1,5 % pour l'assainissement.

QUALITE DU SERVICE EAU POTABLE

Le contrat de délégation avec la Lyonnaise des Eaux a été conclu à compter du 1^{er} janvier 2009 pour une durée de 12 ans. Par délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2010, un avenant à ce contrat a été établi pour redéfinir les travaux à réaliser sur le champ captant du TYDOS et officialiser l'interconnexion de secours au profit du Syndicat AEP des Côtes de BOURREAC et du MIRAMONT.

Concernant le Service de l'Eau, il est intéressant de rappeler que celui-ci dispose de :

- 4 sources d'alimentation en eau potable : captage de Campeys (JUNCALAS), captage de Lacabessan (GAZOST), la prise d'eau sur le Neez et le champ captant du Tydos,
- 8 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 5 650 m³,
- 114,127 km de réseaux dans le périmètre affermé.

Je souhaite vous présenter ci-après les faits et données marquants de l'exercice 2010, éléments que vous trouverez explicités dans le rapport proprement dit :

- 8 930 clients (+ 0,3 % par rapport à 2009),
- 1 792 422 m³ vendus (- 5 % par rapport à 2009),
- 295 974 m³ vendus à d'autres services d'eau potable (Syndicat des 3 Vallées, ASPIN-EN-LAVEDAN et LUGAGNAN – pas de vente d'eau en secours comptabilisés en 2010 pour LEZIGNAN et le SIAEP des Côtes de BOURREAC et MIRAMONT),
- 14 heures d'autonomie complète du réseau en période de pointe assurés par le stockage.

La surveillance de la qualité est assurée conformément au Code de la Santé Publique (articles R. 1321-1 à R. 1321-66). Ce contrôle est assuré par l'Agence Régionale de Santé - ARS : à la ressource (captage), lors de la mise en distribution (réservoir), en distribution (robinet à usage courant). Tous les résultats sont disponibles et affichés en Mairie.

En 2010, 84 prélèvements sur l'eau distribuée ont été réalisés par l'ARS sur le réseau de LOURDES avec les principaux résultats suivants :

- Paramètres microbiologiques : eau présentant une non-conformité ponctuelle sur les paramètres E.Coli ou Entérocoques liée soit à un relargage ponctuel de matières organiques susceptibles d'être présentes dans les réseaux anciens et favorisant le développement de certaines bactéries, soit à une mauvaise manipulation lors du prélèvement – il s'agit dans tous les cas d'un aléa ponctuel.
- Nitrates : toutes les valeurs sont conformes,
- Dureté : eau douce,
- Pesticides : aucun pesticide n'a été détecté en 2010.
- Arsenic : la tenue est inférieure à la limite de qualité, eau conforme à la norme,
- Fluor : eau conforme à la norme.

L'eau est de bonne qualité. Les analyses complémentaires faites par le délégataire confirment ce résultat dans le cadre de l'autocontrôle soit 19 prélèvements (100 % de conformité).

QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le contrat de délégation avec la Lyonnaise des Eaux a été conclu à compter du 1^{er} janvier 2009 pour une durée de 12 ans. En 2010, des conventions de déversement ont été signées avec les Communes d'ADE (26/2/2010), POUYFERRE (26/4/2010) et la Communauté de communes de Batsurguère (5/5/2010).

Les principaux ouvrages concernant le Service de l'Assainissement sont :

- 110,077 kms de réseaux dont 5,504 kms de séparatif,
- 15 postes de relève,
- 22 déversoirs d'orage,
- 1 station d'épuration de 110 000 EH, assurant le traitement biologique de 1400 m³/h et un traitement pluvial de 2 500 m³/h (système ACTIVFLO).

Les caractéristiques de l'exercice 2010 sont les suivantes (l'ensemble des données est explicité dans le rapport proprement dit) :

- 8 581 clients pour le système d'assainissement (+ 1,4 % par rapport à 2009),
- Volumes facturés = 1 793 816 m³ (stable par rapport à 2009),
- Volume annuel traité (mesure sortie de station) = 5 983 382 m³/an (-11,3 % par rapport à 2009).

En 2010, 156 bilans d'auto-surveillance ont été réalisés sur le rejet de la station d'épuration : les normes de rejet sont respectées et les rendements épuratoires demeurent élevés. Le dispositif d'auto-surveillance de la station a également été contrôlé par une société indépendante (IrH), confirmant le bon fonctionnement des ouvrages. Par conséquent, la station d'épuration a été déclarée conforme pour 2010.

Par ailleurs, vous trouverez ci-joint, la note établie chaque année par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention, conformément à la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010.